

### Calendrier

➤ **Commission Exécutive de l'Union**

Lundi 20 mars 2017 -14h30

➤ **Bureau régional**

URI F.FO

Vendredi 17 mars 2017

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94:31 mars2017

➤ **Conseillers**

**prudhommes94**

Mercredi 8 mars 2017 à 17h

➤ **Conseillers du salarié**

**fo 94**

Lundi 6 mars 2017 à 17h

➤ **Réunion commission**

**fgf94**

Mercredi 1er mars 2017 à 14h30

**Réunion commission**

**syndicalisation/communication/développement 94**

Lundi 20 Mars 2017 à partir de 17h30

➤ **Secrétariat de l'Union**

Lundi 3 avril 2017 -14h30

➤ **Comité confédéral**

**national** : 6 et 7 avril 2017-Paris

➤ **Formation syndicale**

**Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet [www.fo94.fr](http://www.fo94.fr) dont le calendrier est en ligne comme le formulaire d'inscription.**

**conditions impératives : se manifester deux mois avant la date de la session demandée pour les formalités administratives et syndicales**

Contacts **Philippe PEYSSON** ou **Nathalie**

**FO94, Courrier de l'Union Mars2017**

Edité le 1er mars 2017

UNION DEPARTEMENTALE FO 94

Commission Paritaire

0320 S 07318

Directeur de la publication

Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat

Imprimé par nos soins

(IMP UD FO 94)

### ACTION FONCTION PUBLIQUE: 7 MARS

La fédération des services publics et de santé (sps) a décidé de faire du 7 mars, une nouvelle journée d'action et de mobilisation pour la défense de l'hôpital public et contre les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Depuis, cette journée est élargie d'une façon plus générale avec leurs fédérations respectives à la défense des services publics et de la fonction publique, : enseignants, fonctionnaires, suivi des agents de la sécurité sociale, de Pôle emploi, de la sncf et edf...

Ce 7 mars, au delà du caractère national pour les hôpitaux et d'une montée à Paris, elle se traduira également par une manifestation parisienne :

**Denfert rochereau / pl vauban**

**départ 13h**

**fo-solidaires et cgt**

**rendez vous avec vos fédérations**

Après le meeting régional du 30 janvier au Gymnase JAPY, après le combat contre la loi travail, les revendications et les combats continuent de s'exprimer.

Le secrétariat de l'Union invite l'ensemble des militants disponibles à se joindre à cette manifestation .

### Revendications syndicales

A l'approche des élections politiques présidentielles et législatives, il est bon de rappeler que notre Organisation syndicale ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte mais qu'elle entend s'exprimer et rappeler les revendications. C'est le sens d'un **4-pages** de notre confédération : **analyses et revendications prioritaires de FORCE OUVRIERE**, notre ligne de conduite - 22 mars2017

Exemplaires disponibles à l'ud fo 94 mais également encart à paraître dans FO VAINCRE94.

### Recensement potentiel candidatures militantes

Le collationnement des forces et militants, disponibles et intéressés, est ouvert sachant que la Commission Exécutive de l'Union aura le dernier mot de ses délégations interprofessionnelles : désignation des **conseillers prudhommes**, proposition des **conseillers du salarié**, représentation **protection sociale cpam et caf 94** .

**Imprimé ci joint en page 4**

Depuis le 1er janvier 2017, la **parité des listes de candidat(e)s** est de rigueur en matière d'élections professionnelles, délégués du personnel, délégation unique du personnel (dp+ce), délégation unique (dp+ce+chs ct), comité d'entreprise.

Aux syndicats et sections de faire preuve de vigilance dans la composition des listes, un homme, une femme., deux stratégies : liste complète ou incomplète.

La confédération a publié un document pratique de 6 pages préparation de ses listes, document disponible à l'union départementale FO 94 : "la proportion des listes aux élections professionnelles".

## **COMMUNIQUE:**

### **Chômage : augmentation toutes catégories confondues, et explosion des « trappes de précarité »**

---

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en janvier 2017 viennent de paraître. Au total, pour toute la France – DOM incluses – et toutes catégories confondues, on recense ce mois **6, 5784 millions de personnes** inscrites à Pôle emploi. Sur un mois, **le nombre de demandeurs d'emplois a donc sensiblement augmenté.**

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits **en catégorie A** (tenues de rechercher un emploi et sans activité) a légèrement augmenté sur un mois (+800 personnes) en s'établissant à 3 467 900. Ce sont encore et toujours les plus de 50 ans (**+2,8% sur l'année**) qui sont le plus impactés par cette augmentation.

Par ailleurs, le nombre d'inscrits en activité partielle longue (catégorie C : +78 heures travaillées dans le mois) augmente +5,1% sur un mois, +6,8% sur l'année. Ceci confirme une **précarisation durable dans l'emploi** (+6,2% sur l'année pour les catégories B et C). La légère baisse des demandeurs d'emploi en catégorie B est en réalité largement rattrapée par l'augmentation des demandeurs d'emploi en catégorie C (respectivement, sur trois mois, -9100 personnes contre +43 200 personnes inscrites). Là encore, les plus de 50 ans sont les plus touchés avec une hausse de 1,2 % d'inscrits sur le mois et **de 11,7% sur l'année.**

Cette tendance est symptomatique d'une explosion des contrats très courts (de moins d'un mois), passés de 1,6 million à plus de 4 millions depuis le début des années 2000. Dans le même temps, des études du CEE (Centre d'études de l'emploi) ont établi que sur les 2 millions de salariés en activité réduite, seuls 8% accèdent à un CDI ! Pour 30% d'entre eux, c'est le retour à une absence complète d'activité professionnelle. Les effets de l'activité réduite sur le taux d'emploi à 6 ou 12 mois sont nuls.

Alors que les négociations sur l'assurance chômage ont repris et dans un contexte de forte augmentation de l'activité partielle, des contrats courts et d'une précarisation croissante pour tous les salariés, il y a nécessité de protéger ces populations, notamment des seniors, FO rappelle ses revendications :

Mise en place d'un système de bonus/malus sur les contrats courts ;

Préservation des droits des demandeurs d'emploi seniors ;

Maintien du calcul du salaire journalier de référence pour le calcul de l'allocation de retour à l'emploi, notamment pour les salariés précaires.

Paris, le 24 février 2017

### **REPERES EN VAL DE MARNE : légère baisse**

Demandeurs d'emploi cat a: **74 630 personnes** -0.7%, soit un global de chômeurs tenus de rechercher un emploi (cat a-b-c) : 105 850 personnes -0.2%, ensemble des inscrits Pôle emploi94 : **117 200 personnes** -0.2% mais augmentation de 0.4% auprès de chômeurs de 50 ans et plus !

Négociations ouvertes de conclure une nouvelle convention d'assurance chômage (rac): dégressivité, durée d'indemnisation des seniors ramené à 24 mois contre 36 mois soit alignement sur les autres demandeurs d'emploi, taxation des cdd courts, augmentation des cotisations,.... autant de pistes envisagées sachant les désidérata patronaux pour les 2 premières...



## **Abrogation de la loi Travail**

### **Défense des Services Publics et de la fonction publique**

#### **Le combat continue**

Les URIF CGT et FO engagées depuis de longs mois dans la lutte contre la loi Travail et pour son abrogation, se sont retrouvées le 30 janvier 2017 au gymnase Japy pour affirmer qu'elles poursuivaient leurs actions.

Elles enregistrent, avec satisfaction, que de nombreux secteurs, engagés auparavant dans la lutte contre la loi Travail, se déterminent pour la poursuite de cette lutte tout en mettant l'accent sur la volonté du patronat et du gouvernement de poursuivre la destruction de l'hôpital, de la Sécurité Sociale, de l'école...

Les Fédérations FO – CGT – SUD du secteur de la Santé, Action Sociale, les organisations CGT et FO de la Sécurité Sociale, appellent à la grève et à la manifestation nationale le 7 mars à Paris.

Leurs revendications, qui s'inscrivent dans la suite logique des combats contre la loi Travail, portent notamment sur l'arrêt immédiat de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire et des fermetures de lits mais également sur les recrutements d'effectifs, la résorption de la précarité et les rémunérations.

La défense de l'hôpital public, de la santé et de l'action sociale est vitale dans ce contexte d'austérité et de dégradation du pouvoir d'achat des salariés, retraités, chômeurs et allocataires. C'est la défense de la sécurité sociale de 1945 qui doit garantir à tous le maintien en bonne santé.

Fonction publique, organismes sociaux, Pôle Emploi, Action sociale...la casse des emplois et des garanties collectives, la remise en cause des droits syndicaux se poursuit partout. Dans tous ces secteurs, ce sont les usagers, qui en font les frais, et qui y ont de moins en moins accès.

Les fédérations CGT, FO, FSU (Territoriale), SOLIDAIRES et FA-FP de la Fonction Publique appellent à l'action et à la grève le 7 mars.

A la SNCF, à EDF, dans l'Education Nationale, les appels à la grève et à des manifestations ont bien eu lieu notamment le 1<sup>er</sup> février chez les enseignants et dernièrement les organisations syndicales d'EDF appellent au 7 mars.

Toutes ces initiatives de grève et de manifestation nationale du 7 mars sont totalement soutenues par les URIF FO et CGT.

Elles appellent l'ensemble de leurs structures pour qu'elles s'engagent résolument aux côtés de tous ceux qui aujourd'hui poursuivent la lutte.

**Pour l'abrogation de la loi Travail**

**Pour la défense des services publics et leur amélioration**

**Pour la défense des fonctions publiques**

**Pour la défense de la démocratie sociale et de l'expression des salariés portée par les organisations syndicales FO et CGT**

Paris, le 21 février 2017



Communiqué de presse

## LE 7 MARS 2017 : DEFENDONS LE SERVICE PUBLIC

Les Fédérations de fonctionnaires CGT, FO, Solidaires et FA-FP réunies le 9 février 2017 soutiennent pleinement toutes les initiatives prises par les différents secteurs de la fonction publique, sous forme de mobilisations, actions et grèves le 7 mars 2017.

Initiée par le secteur de la santé, cette journée est l'occasion de porter nos revendications en matière de défense du service public hospitalier et de la sécurité sociale. Asphyxiée par les déremboursements, les dérégulations, les suppressions de postes et les réorganisations permanentes, auxquels s'ajoutent les regroupements d'hôpitaux (GHT\*), imposés par la loi Touraine, le secteur de la santé est en péril en terme d'égalité d'accès aux soins.

Le 7 mars est également une journée de grève et d'actions dans la Fonction publique Territoriale. La réforme territoriale et ses conséquences, fusion de communes, de conseils régionaux, création de métropoles entraînent des mobilités forcées et des inquiétudes grandissantes chez les agents et dégradent le Service public !

La fonction publique de l'Etat n'est pas épargnée et subit les mêmes contraintes. C'est pourquoi, certains secteurs ministériels sont déjà mobilisés dans la journée de grève du 7 mars.

Au-delà des revendications propres au secteur de la santé et de la territoriale, de nombreuses revendications communes aux 3 versants de la Fonction publique, seront portées ce 7 mars 2017 :

- Augmentation de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes subies depuis des années ;
- Refonte des carrières pour redonner de l'attractivité à l'emploi public,
- Arrêt des suppressions de postes et des restructurations permanentes, notamment en raison de la Réforme territoriale,
- Défense du statut général, des statuts particuliers et des cadres d'emploi,

Nos fédérations ont décidé de se revoir pour faire un point sur l'évolution et l'organisation de cette journée. Elles partagent les revendications des syndicats et fédérations qui ont appelé à la grève et aux manifestations.

Fait à PARIS, le 13 février 2017

---

\*GHT : groupements hospitaliers de territoire

**Nom** .....

Date de naissance.....

Adresse :.....

Code postal .....

☎ dom.....

**Casier judiciaire vierge** : oui  (condition requise)

**Entreprise** :.....

Adresse :.....

Code APE .....

(sur fiche de paie).

**Prénom** .....

Nationalité.....

Ville .....

N° SS :.....

☎ portable.....

☎ travail.....

Code postal/ville : .....

**Syndicat FO** (impératif) :.....

.....

**Responsabilités électives ou syndicales :**

Délégué syndical

Comité d'entreprise

Membre du CHSCT

Conseiller prud'hommes

Défenseur syndical devant les prud'hommes

Délégué du personnel

Représentant syndical au CE

Représentant syndical au CHSCT

Conseiller du salarié

Secrétaire de syndicat

Autre fonction syndicale.....

Préciser laquelle.....

*Cocher les cases utiles*

**Je souhaite être candidat(e)**

(condition requise casier judiciaire vierge)

**CONSEILLER PRUD'HOMMES** (salariés du privé)

Industrie  Commerce

Agriculture

**Section prud'homale**

Encadrement

Act. diverses

**CONSEILLER DU SALARIE**

( incompatibilité avec conseiller prudhommes)

En cas de candidature retenue, je suis conscient(e) que je m'engage à suivre la formation prud'homale proposée comme à ratifier la charte départementale FO94 du conseiller prud'hommes/conseiller du salarié dans l'exercice de ce mandat donné par l'Union départementale.

**CONSEILLER CPAM OU ADMINISTRATEUR CAF94**

cpam94

caf94

titulaire

suppléant

**Date et signature du (de la) :**  
**Candidat(e)**

**Signature obligatoire du ou de la**  
**secrétaire du Syndicat** (nom, prénom, cachet  
éventuel)